

CERTIFICATION
AMF **2023**
FINANCE DURABLE

Certification AMF Finance durable 2023

EN APPLICATION DES ARTICLES 312-5, 318-9, 321-39
ET 325-36 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

www.afgformation.fr

Qualiopi 
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis
de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV


AFG
FORMATION

OFFRE



AFG Formation est organisme certificateur de la certification professionnelle AMF “Finance durable” depuis sa mise en place en mars 2022

■ LES OBJECTIFS

L'enjeu est de **fournir les clés aux professionnels** en relation avec les clients pour :

- ▶ comprendre et expliquer les concepts essentiels
- ▶ être en capacité de collecter les préférences clients,
- ▶ leur permettre d'avoir une grille de lecture des produits et des méthodologies utilisées adaptée.

La certification “Finance durable” est **complémentaire** à la certification AMF des connaissances des marchés financiers, et sera validée par un examen et une attestation de réussite autonomes ; l'obtention de l'examen AMF, n'est pas un prérequis pour se présenter à la certification Finance durable. Cette certification finance durable, seule, **ne peut en aucun cas** être considérée comme une autorisation de commercialiser des produits durables.

■ LE PUBLIC

La cible principale est constituée des **personnes donnant des informations et conseils en investissement à la clientèle**, populations soumises par ailleurs et de manière obligatoire, au dispositif de connaissances des marchés financiers.

La certification “Finance durable” est **accessible** à tout autre type de population désireuse de démontrer des connaissances dans le domaine.

Elle porte sur les **connaissances minimales** en matière de finance durable ; le caractère **optionnel** du dispositif à son lancement ne préjuge d'une obligation future.

■ LES PRÉ-REQUIS

Aucun pré-requis n'est demandé.

■ L'EXAMEN

(version française ou anglaise)

Il consiste en un questionnaire de 60 questions à réponse unique construit par tirage aléatoire au sein d'une base unique validée par l'AMF d'environ 530 questions en français.

La réussite de l'examen est conditionnée par l'obtention de 80 % de bonnes réponses.

■ RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Un livret d'une cinquantaine de pages rédigé par un expert et mis à disposition des candidats ; divisé en cinq chapitres **selon le référentiel défini par l'AMF**, il couvre l'ensemble du contenu des connaissances à acquérir pour réussir l'examen.



■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L. 6313-1 – 1° Les actions de formation

L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV



TARIFS ET PLANNING

Bonus !

Le livret
pédagogique
est offert

| PACKS CERTIFICATION AMF AFG FORMATION | Tarif |
|---|--|
| <p>Pack Express</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 présentations à l'examen électronique à Paris 8^e (1 report compris). ■ 3 mois d'entraînement en ligne pour évaluer seul ses connaissances, organiser son entraînement, se tester et acquérir les techniques de l'examen | <p>175 € (tarif membre)</p> |
| <p>Pack Intens' en présentiel (version française uniquement)</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ 2 présentations à l'examen électronique à Paris 8^e (1 report compris). ■ 3 mois d'entraînement en ligne pour évaluer seul ses connaissances, organiser son entraînement, se tester et acquérir les techniques de l'examen ■ 2 journées de préparation comprenant une demi-journée de consolidation et avec l'examen blanc pour se préparer de façon intensive avec un formateur ■ Livret pédagogique offert | <p>1 330 €</p> |
| <p>Sur mesure</p> | <p>Nous consulter</p> |

Nos tarifs ne sont pas assujettis à la TVA, applicables à compter du 1/09/2022.

| CALENDRIER 2023 FORMATIONS ET EXAMENS CERTIFICATION AMF FINANCE DURABLE* | | | | |
|--|---|-----------------|-----------------------------|---------------------------|
| | FORMATION 2 journées de préparation dont 1 après-midi de consolidation | | | |
| AFG – PARIS 8 ^e | Session 03/2023 | Session 06/2023 | Session 09/2023 | Session 11/2023 |
| PRÉSENTIEL | 21 mars | 27 juin | 26 septembre | 21 novembre |
| | 22 mars | 28 juin | 27 septembre | 24 novembre |
| EXAMEN | 19 janvier 30 janvier | 13 avril | 3 juillet | 5 octobre 19 octobre |
| | 16 février | 9 mai 25 mai | 7 septembre 21 septembre | 9 novembre 30 novembre |
| | 9 mars 30 mars | 22 juin | | 14 décembre |
| | | | | |

* Susceptible d'ajustements.

- **TARIF ÉTUDIANT** : nous contacter
- **TARIF NON-MEMBRE** : + 15 %



Renseignements et inscriptions

- **Responsable : Nathalie ROLLAND**
- ▶ Téléphone : **01 44 94 94 26**
- ▶ E-mail : n.rolland@afg.asso.fr
- ▶ Site : www.afgformation.fr



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L. 6313-1 – 1° Les actions de formation
L. 6313-1 – 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV

Une vocation : former les acteurs de la gestion d'actifs

AFG Formation est un acteur majeur de la formation des professionnels du secteur depuis 20 ans. Filiale de l'AFG, il bénéficie de son expérience historique et de sa capacité à anticiper les évolutions réglementaires. AFG Formation met ainsi à disposition de ses clients une expertise unique dans les domaines réglementaire, déontologique et financier.

Ses enseignements sont dispensés uniquement par des professionnels en exercice, sélectionnés par AFG Formation pour leurs compétences à la fois techniques et pédagogiques.

Il met en place des actions pédagogiques aussi bien en **formation initiale** avec l'enseignement supérieur, qu'en **formation continue** avec :

- un diplôme reconnu au RNCP (Registre National des Certifications Professionnelles) de niveau 7 (Master 2) d'expert-e en gestion d'actifs permettant de maîtriser toute la chaîne de valeur et les métiers de la gestion d'actifs. Il est organisé autour d'un référentiel de compétences et de connaissances, divisée

en 6 blocs et se déroule sur 34 jours répartis sur environ 12 mois et accessible via :

- ▶ la formation initiale en alternance en partenariat AFG Formation et l'Institut Supérieur de l'Environnement (ISE) ;
- ▶ la formation professionnelle continue dispensée directement par AFG Formation ;
- ▶ la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) guidée par AFG Formation.
- des dispositifs innovants d'**e-training** pour préparer et réussir :
 - ▶ les examens de **certification AMF** proposés en français et en anglais (connaissances générales et finance durable) ;
 - ▶ les **certificats professionnels** LCB-FT (en anglais et en français), Abus de marché, MIF II/ESMA.
- des **séminaires** spécialisés et des **parcours métiers sur mesure**.

Centre accessible aux personnes en situation de handicap (nous consulter : 01 44 94 94 11).

MENTIONS LÉGALES

N° Siret : 434 563 235 00028. N° d'existence : 11753473375. N° d'agrément AMF : FD 1, le 28/09/2021.

L'AFG fédère les professionnels de la gestion d'actifs depuis 60 ans, au service des acteurs de l'épargne et de l'économie.

Elle se mobilise pour la gestion d'actifs et sa croissance ; définit des positions communes qu'elle porte et défend auprès des pouvoirs publics ; contribue à l'émergence de solutions bénéfiques à tous les acteurs de son écosystème et s'engage dans l'intérêt de tous à favoriser le rayonnement de l'industrie, en France en Europe et au-delà.

AFG, ensemble, s'investir pour demain



Publication réalisée par le département Communication de l'AFG
Pôle Publications et Presse / Rédaction AFG Formation

41 rue de la Bienfaisance | 75008 Paris | T : +33 (0)1 44 94 94 00
Avenue de Cortenbergh 100 | 1000 Bruxelles | T : +32 (0)2 486 02 90



www.afg.asso.fr